

L'an deux mille vingt-cinq et le onze avril,

Le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations, sous la Présidence de Marie-Josée VIEGAS, Vice-Présidente. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, la Vice-Présidente déclare la séance ouverte.

Membres en exercice : 13

Membres ayant pris part à la délibération : 8

Présents : Mmes et MM. Marie-Josée VIEGAS,

Yolande LAFRANCAISE, Jean-Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Brigitte LESIEUR, Pascale THEUVENIN, Guy COCARD, Jacques BLANCH.

Mme Laurence BORREIL, Directrice Générale des Services.

Absents excusés : Mme Laurence AUSINA, Présidente.

Mmes et MM. Vanessa ALBERICH, M. Daniel DROUEN, Christiane KHERK HOUR, Bernard VILANOVE.

Date de la convocation : 4 Avril 2025.

Secrétaire de séance : Mme Yolande LAFRANCAISE.

OBJET : 2025/02/06 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025.

Vu le CGCT et notamment son article L2312-1 qui précise que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire, et par parallélisme le Président du CCAS, présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires qui donne lieu à un débat en conseil municipal ;

Vu l'article L1612-2 du CGCT fixant le calendrier d'adoption du Budget Primitif ;

Vu l'article 1612-4 fixant les règles liées à la conformité budgétaire

Vu l'article L1612-8 du CGCT portant sur les délais de transmission du Budget Primitif au représentant de l'Etat dans le département ;

Vu l'article L2312-1 du CGCT portant sur la publicité des documents budgétaires et l'article R2313-8 sur ses conditions ;

Vu le référentiel comptable M57 nouvellement adoptée par délibération du conseil en 2023 ;

Vu la délibération du Conseil en date du 06 avril 2023 portant sur la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ;

Considérant que les orientations budgétaires ont été détaillées et débattues en Conseil en date du 28/03/2025

Considérant les éléments du Budget Primitif 2025 ci-dessous ;

Considérant que le budget du CCAS est proposé par la Présidente et voté par le conseil d'administration ;

Le Budget Primitif 2025 est le suivant :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2025
D	DEPENSE	2 124 174,83
011	Charges à caractère général	168 644,04
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 900 000,00
023	Virement à la section d'investissement	30 758,79
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 600,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00
66	Charges financières	2 100,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	72,00
R	RECETTE	2 124 174,83
002	Résultat de fonctionnement reporté	420 174,83
013	Atténuations de charges	30 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	840 000,00
74	Dotations et participations	820 000,00
75	Autres produits de gestion courante	14 000,00

EN DEPENSES**Chapitre 011 Charges à caractère général : 168 686.04 €**

→ 150 000 € correspondant à l'ensemble des dépenses prévues au DOB : les fluides, le carburant, les frais de télécommunication, les fournitures, les achats alimentaires, le petit équipement technique, l'entretien des terrains et des bâtiments, la maintenance et le contrôle des bâtiments, les locations mobilières copieurs et ordinateurs, les prestations de service.

→ 18 686.04 € correspondant à des dépenses courantes pouvant subvenir dans l'année.

Chapitre 012 Charges de personnel : 1 900 000 €

Ce chapitre regroupe les dépenses de personnel, traitements et charges, assurances des agents et personnels assimilés.

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : 30 758.79 €

Il s'agit de la part d'autofinancement que le CCAS peut consacrer à son investissement.

Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 17 600 €

Ce chapitre comporte les opérations d'ordre qui retracent les dotations aux amortissements des immobilisations, en reflet du chapitre 040 recettes d'investissement.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 3 000 €

Ce chapitre enregistre des montants correspondant principalement aux créances admises en non-valeur à la demande du Comptable public de l'Etat et des bons d'achat de fin d'année pour le personnel non éligible au COS.

Chapitre 66 Charges financières : 2 100 €

Ce chapitre concerne les intérêts de la dette.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 2 000 €

Il s'agit d'une prévision en cas de titres à annuler sur l'exercice 2025 émanant d'une année antérieure.

Chapitre 68 Dotations aux provisions : 72 €

Opération qui consiste à constater la dépréciation d'un actif, charge à payer ultérieurement.

EN RECETTES**Chapitre 002 Résultat de fonctionnement de 2024 reporté en 2025 : 420 174.83 €****Chapitre 013 Atténuations de charges : 30 000 €**

Il s'agit de remboursement sur rémunérations de personnel.

Chapitre 70 Produits de service, du domaine et ventes diverses : 840 000 €

Ce chapitre est principalement composé des recettes des services du CCAS : le multi accueil, le service d'aide à domicile et dans une moindre mesure de la participation des bénéficiaires de l'épicerie solidaire.

Chapitre 74 Dotations et participations : 820 000 €

Ce chapitre enregistre les participations aux services et actions émanant de la CAF ou de la MSA.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : 14 000 €

Il s'agit de des revenus liés au loyer du Cajou dont le CCAS est propriétaire.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

Chap.	SECTION D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Nouveaux crédits 2025	BP 2025
D	DEPENSE	4 959,60	55 158,94	60 118,54
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		3 458,94	3 458,94
16	Emprunts et dettes assimilées		7 700,00	7 700,00
20	Immobilisations incorporelles		11 000,00	11 000,00
21	Immobilisations corporelles	4 959,60	33 000,00	37 959,60
R	RECETTE	-	60 118,54	60 118,54
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-	-
021	Virement de la section de fonctionnement		30 758,79	30 758,79
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		17 600,00	17 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	8 418,54	8 418,54
10222	FCTVA		-	-
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		8 418,54	8 418,54
13	Subventions d'investissement	-	3 341,21	3 341,21

EN DEPENSES

Chapitre 001 : Solde d'exécution section investissement reporté : 3 458.94 €

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés : 7 700 €

Ce chapitre comprend le remboursement du capital de la dette.

Chapitre 20 immobilisations incorporelles : 11 000 €

Achat de logiciels pour le SAD

Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 37 959.60 € dont un report de 2024 de 4 959.60 €

Il s'agit d'une enveloppe d'investissement en faveur du Multi-accueil pour le réaménagement d'espaces en cohérence avec le projet éducatif, de renouvellement de mobilier, d'électroménager et de matériel divers.

EN RECETTES

Le chapitre 10 Dotations, fonds divers : le compte 1068 est crédité d'une part de l'excédent de fonctionnement 2024 pour un montant de 8 418.54 €, conformément à la délibération d'affectation du résultat 2024.

Le chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : 30 758.79 €

Le chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections : 17 600 €. Ce chapitre comporte les opérations d'ordre qui retracent les dotations aux amortissements des immobilisations, en reflet du chapitre 042 dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 13 : subventions d'investissements : 3 341.21 €

Une demande de subvention a été déposée auprès de la CAF des PO pour l'amélioration des conditions d'accueil et la création d'espaces créatifs et générateurs d'inclusion.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2025 tel que présenté ci-avant ;
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 11 Avril 2025

Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente,




Marie-Josée VIEGAS

PUBLIÉ LE ... 11 AVR. 2025